

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

12 juillet 2018

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le jeudi 12 juillet 2018 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yves LECRIQUE, Maire.

Etait présent en qualité de Maire :

- Monsieur Yves LECRIQUE, Maire

Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Dominique JAUSSET, premier Adjoint
- Madame Michelle GEMINEL HENRION, deuxième Adjointe
- Monsieur Jean CHEVALIER, troisième Adjoint

Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :

- Monsieur Frédéric DOMMANGE
- Madame Marie-Thérèse GEORGE
- Monsieur Laurent KIPS
- Madame Simone LANHER
- Madame Bernadette LANDRIN
- Monsieur Francis LHUILLIER
- Monsieur Christian PARENTIN
- Madame Régine VIGNALI

Etaient excusés :

- Madame Brigitte LEBRAULT, quatrième Adjointe qui donne pouvoir à Mme GEMINEL
- Monsieur Christian KASTELE, cinquième Adjoint à M. LECRIQUE
- Monsieur Jean-Paul BRIAT
- Monsieur Claude LEONARD, Conseiller Départemental du canton de Montmédy
- Madame Dorothee ALEXANDRE
- Madame Céline AUROUX
- Madame Zoulikha SAHRAOUI

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent KIPS

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2018.
2. Loi de transposition dite Règlement général sur la protection des données : conduite d'un audit
3. Etude de d'accompagnement stratégique de reconfiguration et de valorisation touristique de Montmédy autour de la citadelle – demande de subvention du département de la Meuse
4. Délégation de la compétence eau – rapport sur la qualité du service en 2017
5. Travaux du premier pont de la citadelle - Convention de travaux du département de le Meuse sur RD 110 c
6. Ressources Humaines : régularisation sur régime accessoire
7. Travaux de l'équipement sportif Jean Emile ROUSSEL – régularisation sur le lot 5 - avenant
8. Budget 2018 - participation financière de l'association du cinéma lux aux frais du projectionniste
9. Budget 2018 : travaux du premier pont de la citadelle – attribution des lots
10. Budget 2018 : Budget Communal – indemnité de la trésorière pour l'année 2017

Point n°1 : Approbation du procès-verbal faisant office de compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 28 mai 2018 : aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°2 : Règlement général sur la protection des données RGPD : obligations d'audit

Dans le cadre de la loi dite RGPD relative au Règlement Général sur la Protection des Données, issue de la directive européenne n°2016/679 du 27 avril 2016, les entreprises privées, l'administration publique et les collectivités territoriales doivent conduire un audit sur l'utilisation des données personnelles utilisées dans le fonctionnement de leurs activités. La Commune de Montmédy doit donc se plier à la conduite d'un audit par un délégué à la protection des données. Cette démarche proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse représente un coût de 450 € (pour 6h00 d'intervention et 7h00 de rédaction de rapport). Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité de financer cet audit.

Point n°3 : Etude de d'accompagnement stratégique de reconfiguration et de valorisation touristique de Montmédy autour de la citadelle – demande de subvention du département de la Meuse

La Commune de Montmédy et la Communauté de Communes du Pays de Montmédy ont accepté de participer à l'étude de d'accompagnement stratégique de reconfiguration et de valorisation touristique de Montmédy autour de la citadelle, menée par le département de la Meuse qui débutera en 2018. Cette étude est évaluée pour un coût prévisionnel de 100000 € TTC soit 83 333 € HT. La Commune de Montmédy interviendrait pour un montant de 5 % soit, 4166 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte de participer à ce plan de financement.

Point n°4 : Délégation de la compétence eau – rapport sur la qualité du service en 2017

La Commune de Montmédy a délégué à SUEZ ENVIRONNEMENT la gestion du service de l'eau. Chaque année ce délégataire doit fournir un rapport sur le fonctionnement du service de l'eau et sa qualité.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal a approuvé ce rapport qui est à disposition en mairie.

Point n°5 : Travaux du premier pont de la citadelle - Convention de travaux du département de la Meuse sur RD 110c

Le conseil municipal par la délibération n° 76 du 19 décembre 2016 a sollicité le Département de la Meuse pour pouvoir conduire les travaux de restauration du premier pont de la citadelle. Le département de la Meuse a accédé à cette demande et propose une convention de compétences déléguées relative à la restauration par la ville de Montmédy du premier pont d'accès de la citadelle située sur la RD n° 110c, du PR 0 + 150 au PR 0 + 301. Cette convention s'accompagne d'une participation financière départementale de 165 088 € soit un pourcentage de 23.81 %, pour un montant de travaux de 693 480 € HT.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette participation, charge le Maire de signer la convention.

Point n°6 : Ressources Humaines : régularisation sur régime accessoire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'un contrôle du Pôle Interrégional d'Apurement Administratif (PIAA) sur les traitements de l'année 2016, des anomalies ont été relevées, en particulier le paiement d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires et d'une l'Indemnité d'Administration et de Technicité concernant le cadre d'emploi des gardes champêtres, alors qu'aucune délibération ne le prévoit.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'agent concerné était auparavant employé sur le grade des Adjoints Techniques, que lors de son détachement et de son intégration dans le corps d'emploi des gardes champêtres, il était convenu qu'il conserverait l'IHTS et l'IAT au même taux (3.50%) mais il a été omis de délibérer. En conséquence, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité de remédier à cette situation en lui proposant de délibérer. Il rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du RIFSEEP, l'IAT ne sera plus d'actualité mais qu'à l'heure actuelle, le texte n'est pas transposé pour ce cadre d'emploi.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de procéder à ces changements.

Point n°7 : Travaux de l'équipement sportif Jean Emile ROUSSEL - régularisation sur le lot 5 - avenant

La reprise de la comptabilité de l'opération des travaux de l'équipement sportif Jean-Emile ROUSSEL, fait apparaître un surcoût de plus de 5% du montant pour le lot 5, concernant la métallerie extérieure. Ce surcoût n'ayant n'a pas fait l'objet d'un avenant et cette opération étant complètement payée, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une régularisation.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de procéder à cette régularisation.

Point n°8 : Budget 2018 - participation financière de l'association du cinéma lux aux frais du projectionniste

Dans le cadre de l'exploitation du cinéma, l'association Cinéma Lux propose de participer au coût salarial du projectionniste. Cette année, l'association propose une participation de 6000 €.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette participation.

Point n°9: Travaux du premier pont de la citadelle – attribution des lots

Le 13 juin 2018, la Commission d'appel d'offre s'est réunie pour étudier les propositions d'offres pour les 3 lots concernant les travaux de restauration du premier pont de la citadelle. Pour mémoire, le montant total de ce marché de travaux était établi pour un montant de 577 333,50 € HT soit 692 800.20 € TTC.

La Commune de Montmédy a reçu :

Lot 1 : voirie réseaux divers, une seule proposition qui a été retenue par la commission : CHANZY-PARDOUX, pour 148 167.20 € HT, soit 177 800.64 € TTC

Lot 2 : maçonnerie, pierre de taille, 5 propositions. L'offre retenue par la commission: PIANTANIDA SAS, pour 258 031.40 € HT, soit 309 637.68 € TTC

Lot 3 : ferronnerie, 2 offres reçues. L'offre retenue par la commission: LES METALLIERS LORRAINS SARL, pour 45 246.00 € HT, soit 54 295.20 € TTC.

La commission d'appel d'offre proposera ces lots, pour attribution au Conseil Municipal

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil Municipal accepte ces propositions et attribue ces offres aux entreprises concernées.

Point n°10: Budget Communal – indemnité de la trésorière pour l'année 2017

Comme chaque année, la trésorière propose au Conseil Municipal la prise en charge de son indemnité de Conseil et de Confection des budgets communaux. Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver ou non, la possibilité du versement de cette indemnité. Il est à noter que cette indemnité n'est pas obligatoire et que le Conseil Municipal peut la modérer de 0% à 150%, chaque année. Pour 2017, le montant est de 624.16 € Brut (100%), dont 30.49 € de confection de budget.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil Municipal accepte le versement de cette indemnité.

Point n°10: Voirie 2018.

Dans le cadre des travaux de voirie 2018, un appel d'offre a été lancé pour des travaux d'aménagements aux abords de la rue Mabile (abaissés de trottoir...) et du carrefour d'Iré-les-prés. Après étude par la commission des 3 propositions reçues par la commune, la proposition de l'entreprise COLLE a été retenue par la commission, pour un montant de 98 463,00.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil Municipal accepte cette proposition et retient l'entreprise Colle pour réaliser ces travaux.

Point n°11: Questions diverses.

✓ Maison des associations : aucun classement de la Maison des Associations n'a été réalisé par le SDIS actuellement : un classement en catégorie 5 est proposé, mais un dossier est à monter.

✓ L'association Bien Vivre à Fresnois demande l'autorisation d'installer des toilettes dans l'ancienne école de Fresnois. La CODECOM a envoyé des préconisations en matière d'assainissement dont il faudra tenir compte.

✓ Equipement sportif : une expertise a été réalisée concernant des infiltrations sur le bâtiment du stade (façade ouest). Quelques travaux sont à réaliser (dans le cadre de l'assurance décennale).

✓ Programme d'enduit : le marché lancé est infructueux car les propositions reçues sont trop élevées par rapport au prévisionnel. Un marché sera relancé l'an prochain, notamment pour refaire quelques aménagements sur la route de Fresnois (montant prévisionnel de 15.000,00 €TTC).

✓ « Le Petit Farfadet », magasin de Longuyon, souhaite organiser le 16 juin 2019 un carnaval vénitien et un marché du terroir à la ville haute.

Vu, le Maire

Yves LECRIQUE

MONTMEDY, le 6 octobre 2018.

Le Secrétaire de Séance

Laurent KIPS